

Réseau des écoles en santé et durables

Prévention des accidents à l'école

L'école permet aux enfants et aux jeunes de faire des expériences riches et variées. Celles-ci se dérouleront dans un cadre empreint de responsabilité. Grâce à cette liberté encadrée, les écoles seront en mesure d'assumer leur devoir de garde et de surveillance.

La prévention des accidents, est à considérer comme un élément de la promotion de la santé

La promotion de la santé fait désormais partie intégrante de l'offre pédagogique des écoles. La prévention des accidents quant à elle n'est souvent évoquée qu'implicitement ou de manière non systématique dans les thématiques abordées. Elle constitue cependant une condition sine qua non au bon déroulement de toutes les activités scolaires selon. Elle devrait dès lors être intégrée à la promotion de la santé. Eu égard à la diversité des tâches et à la mission première des écoles, la prévention des accidents doit s'y établir sciemment et systématiquement, de façon pragmatique et acceptable sur le plan pédagogique.

Le BPA recommande ainsi d'ancrer la gestion des risques et la prévention des accidents de manière consciente, systématique et durable dans le quotidien scolaire.

Que ce soit un concept indépendant ou intégré dans le concept de santé, de sécurité ou d'urgence : [les modèles du BPA](#) sont destinés à aider les établissements scolaires à respecter les principaux aspects de la prévention des accidents. Les modèles peuvent être adoptés à l'identique ou adaptés aux conditions de chaque école.

Le BPA met également à disposition des recommandations pratiques dans ses pages de conseils en ligne.

Compétences en matière de risques – pourquoi les promouvoir ?

Les personnes compétentes en matière de risques savent ce qu'elles sont capables de faire sans se mettre ou mettre autrui en danger et quand il faut interrompre une activité ou demander de l'aide. La question de ces compétences est cruciale à l'école, à la fois pour les enfants, les adolescent.e.s et les enseignant.e.s.

En raison de leur développement, on ne peut toutefois pas attendre des enfants qu'ils disposent de compétences suffisantes en matière de risque. Les enseignant.e.s et le personnel d'encadrement ont ainsi le devoir d'intervenir de manière compensatoire lorsqu'un enfant se comporte de manière trop risquée et met en danger sa propre personne ou celle des autres.

Promouvoir le développement des compétences en matière de risques chez les enfants et les adolescent.e.s fait notamment partie de la mission des écoles.

Plus d'informations : [Développement des compétences en matière de risques | BPA \(bfu.ch\)](#)

Devoir de garde et de surveillance

Les enseignant.e.s ont un devoir de garde envers les enfants et adolescent.e.s qui leur sont confiés et sont donc responsables de leur intégrité. Cela implique notamment de les surveiller et de prendre des mesures afin de les protéger. En vertu de leur devoir de diligence, les enseignant.e.s doivent par ailleurs veiller, dans les limites de leurs possibilités, à ce que les enfants et adolescents qui leur sont confiés ne

causent pas de dommages. Il n'est guère possible de définir de manière générale la mesure de la diligence dont ils doivent faire preuve dans le cadre de leur tâche de surveillance. Elle dépend du contexte et de différents facteurs (tels que le genre d'activité, l'âge, le stade de développement ou le caractère de l'enfant). Les enseignant.e.s qui planifient avec soin et en faisant preuve de prévoyance, surveillent attentivement les enfants qui leur sont confiés, respectent les directives et règlements de leurs supérieurs tout comme les règles déontologiques remplissent l'essentiel de leur devoir de diligence.

Plus d'informations : [Devoir de garde | BPA \(bfu.ch\)](#)

Prestations

Matériel pédagogique

Les Safety Tools sont des dossiers didactiques visant à promouvoir la sécurité dans les écoles. Ces outils traitent les accidents prédominants chez les enfants et les jeunes. Le but est de sensibiliser les élèves pour qu'ils adoptent un comportement adapté aux situations et, à long terme, de leur donner les moyens d'agir en tenant compte des risques.

Page internet :

[Prestations pour les écoles | BPA \(bfu.ch\)](#)

Ce matériel est en cours de mise à jour et les premiers dossiers sortiront dans le courant de l'année 2024.

Conseils

Les conseils du BPA peuvent être sollicités (salle d'ACM, promotion de l'activité physique et sécurité, etc.).

Les conseils simples sont en général gratuits ; pour des conseils plus conséquents (p. ex. pour le trajet scolaire, des audits de sécurité, etc.), il s'agit, après entente avec les responsables de la commune, de solliciter l'avis des spécialistes du BPA (p. ex. sections Technique de la circulation, Délégués à la sécurité, Habitat et loisirs, Sport) afin de déterminer le degré d'importance. Dans le cas où un conseil payant serait nécessaire, le montant est pris en charge par la commune.

Questions relevant de l'infrastructure

Procédez comme suit :

1. Envoyez vos questions [au délégué BPA à la sécurité de votre commune](#).
2. Si aucun délégué BPA à la sécurité n'officialie dans votre commune, adressez-vous au responsable des délégués BPA à la sécurité compétent.